

BOUIRA**Les habitants de Aïn Cheriki sous pression**

C'est à travers une lettre adressée au wali de Bouira par l'association El Wafaa, représentant les 1 200 habitants du village Aïn Cheriki, situé à 10 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya, que ces derniers, excédés par la marginalisation et la privation dont ils font l'objet depuis de nombreuses années ont fait part de leur intention de passer aux choses sérieuses, notamment bloquer l'accès au tunnel de l'autoroute Est-Ouest en cas de non-satisfaction urgente de leurs revendications.

En effet, ce grand village, qui compte près de 1 200 âmes dépendant de la daïra de Djebbahia, n'a jamais connu un réel plan d'aménagement, tant promis par les candidats aux élections qui, aussitôt élus, oublient jusqu'à l'existence de ces citoyens qui ont peu à peu perdu confiance en leurs élus et se sentent oubliés dans leur patrie.

Ainsi, la première revendication de ces citoyens porte sur le raccordement de leurs habitations au gaz naturel qui devient nécessaire en raison de la difficulté de l'approvisionnement en gaz butane pour cette région isolée où les familles démunies continuent à se chauffer au bois en ces temps de froid glacial.

Le deuxième point soulevé est l'état de délabrement avancé des deux uniques routes qui desservent le village ; la première le reliant au chef-lieu communal dont la construction remonte à 1962 et qui n'a jamais été restaurée, et la seconde le relie à la commune de Ben Haroun est quasi impraticable.

Enfin, les deux dernières revendications de ces villageois sont relatives à l'eau courante dans les foyers et au réseau d'assainissement des eaux usées, deux projets dont le taux d'avancement est de 70% mais arrêtés sans raison apparente. En effet, le projet d'alimentation en eau potable de ce village a débuté en 2008 avec la construction d'un réservoir d'eau et de tout un réseau de distribution, puis tout s'est brusquement arrêté, replongeant ces citoyens dans la précarité en les obligeant à s'approvisionner dans les sources et rivières alentours. Concernant le réseau d'assainissement, le projet lancé en 2010 a connu le même blocage et est stoppé net depuis.

C'est ainsi que, se sentant frustrés et abandonnés par les autorités locales, ces citoyens lancent un dernier cri de détresse au wali de Bouira afin qu'il intervienne en urgence pour mettre fin à leur marginalisation et arrêter à temps un compte à rebours qui s'annonce particulièrement explosif chez cette population sous grande pression.

Katya Kaci

ILS DEMANDENT LEUR INTÉGRATION**Les adjoints techniques de laboratoire menacent**

Les adjoints techniques de laboratoire de l'éducation montent au créneau. Ils exigent leur intégration dans le secteur de l'éducation nationale sans condition et menacent de recourir à la protestation.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Les adjoints techniques de laboratoire de l'éducation nationale crient à «l'injustice». «Nous avons été formés au niveau des instituts technologiques de l'éducation nationale (ITE) qui dépend du ministère de l'Éducation

or, nous sommes intégrés dans les corps communs au lieu du corps de l'éducation» dénoncent-ils.

Les représentants des laborantins qui ont animé une conférence de presse, hier, à Alger, pour dénoncer cette situation de «marginalisation de la part

de leur tutelle», demandent réparation. «Nous réclamons l'application de l'article 315-08 du statut de l'éducation nationale qui nous accorde ce droit à l'intégration avec ce que cela induit comme augmentation de salaires et autres droits» ont-ils indiqué.

Ils demandent également de bénéficier de toutes les primes, notamment celles de nuisance, de documentation et de risque. «Nous sommes exposés au risque chaque jour dans les labora-

toires alors que nous ne bénéficions d'aucune prime», déplorent-ils.

Les adjoints de laboratoire affirment avoir épuisé tous les moyens «pacifiques» pour contraindre le ministère de l'Éducation nationale à revoir leur cas en les intégrant dans le corps de l'éducation en vain. Ils interpellent, cependant, une énième fois leur tutelle sur leur situation avant de recourir à la protestation.

S. A.

PARUTION DE ISSAD REBRAB : VOIR GRAND, COMMENCER PETIT ET ALLER VITE**Une aventure industrielle singulière**

«J'étais même prêt à racheter ArcelorMittal.» Mais sans succès. C'est le président de la holding industrielle Cevital, Issad Rebrab, qui a fait cette déclaration, hier à l'auditorium de l'hôtel Sheraton-Club-des-Pins (Alger), devant un large auditoire entrepreneurial et médiatique venu assister à la présentation d'un ouvrage dédié à son parcours : Issad Rebrab, Voir grand, Commencer petit et Aller vite, paru récemment à Casbah Editions.

Une déclaration qui reflète les ambitions de Cevital, leader dans l'agroalimentaire et déjà en quête d'expansion et d'implantation notamment en Afrique, mais aussi dans d'autres secteurs comme la sidérurgie et la pétrochimie.

Voire, un groupe qui se projette dans les télécommunications et l'enseignement universitaire, et peut-être dans le domaine audiovisuel. Mais des ambitions contraintes, plusieurs projets du groupe restant «blo-

qués» depuis des années au niveau du Conseil national de l'investissement (CNI), objets d'une discrimination avérée pour des opérateurs étrangers, notamment à Bellara (Jijel) ou même soumis, dans le domaine de la cimenterie à l'obligation pour un investisseur privé d'un partenariat à 49/51 avec le groupe public GICA.

Des contraintes et des contrariétés d'un environnement hostile, mais aussi une volonté farouche de résistance et un sens de l'initiative d'entreprise qui ont jalonné un parcours sur plusieurs décades qui «n'a jamais été un long fleuve tranquille», comme le dira Issad Rebrab. Et un parcours retracé sur 390 pages, sans toutefois aucune volonté de glorification mais pour mieux informer sur une aventure individuelle singulière, par l'éminent Taieb Hafsi, spécialiste en management stratégique et professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal (Canada).

Pionnier d'une nouvelle collection consacrée aux grands bâtisseurs, entrepreneurs privés et publics algériens, cet ouvrage, dont la maturation a commen-

cé voilà quatre ans, traite, sur une dizaine de chapitres, de la naissance d'une entreprise, d'une aventure industrielle algérienne et internationale, sur la base de la confrontation des regards et une démarche intimiste.

Et avec finalité, entre autres, de démontrer l'existence d'entrepreneurs dynamiques actifs, dotés d'un sens moral aigu et le respect des règles, stimulés par le sens de l'effort, de l'opportunité et de l'organisation et accompagnés par une équipe motivée. Et des entrepreneurs qui peuvent constituer des exemples, des modèles, pour les jeunes entrepreneurs, et pour tous les jeunes, en vue de leur redonner confiance.

A charge cependant de «libérer l'initiative», promouvoir les libertés et assurer une meilleure gouvernance politique et managériale, le credo d'Issad Rebrab, et comme le relèvera le professeur Hafsi, que l'Etat soit fort mais intelligent et tous les acteurs institutionnels, économiques et de la société civile assument leurs rôles et respectent les règles du jeu.

Chérif Bennaceur

APRÈS UNE ABSENCE DE PLUS DE DEUX ANS**L'Eepad revient avec une nouvelle version de Assila Box**

L'Eepad a annoncé hier le lancement de la nouvelle version de son produit Assila Box II. Selon Nouar Harzallah, P-dg de l'Eepad, le conflit opposant l'entreprise à Algérie Télécom sera tranché dans les prochaines semaines, l'affaire étant entre les mains de la justice.

F-Zohra B. - Alger (Le Soir) - «Nous avons connu une zone de turbulence qui a duré 27 mois mais nous sommes arrivés à un résultat. Le conflit avec Algérie Télécom est un problème purement commercial qui est entre les mains de la justice», a déclaré hier Nouar Harzallah lors d'une conférence de presse. Il précisera que la justice a désigné des experts pour trancher sur le conflit qui l'oppose à l'opérateur.

Pour le premier responsable de l'Eepad, l'affaire devrait connaître un

dénouement dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est du nouveau produit de l'Eepad, le conférencier dira qu'il est compatible avec le MSAN dans sa nouvelle génération installée par Algérie Télécom. Il est aussi compatible avec tous les fournisseurs de haut débit aussi bien en Algérie qu'à l'étranger. L'Eepad, après une absence de 27 mois, revient avec un Assila Box II.

Le produit, explique Nouar Harzallah, est assemblé en Algérie et

offre des fonctionnalités et interfaces telles que la vidéo, le cinéma, la visualisation des chaînes de télévision ainsi que l'enseignement à distance dans le cadre du programme Tarbiatic, destiné notamment aux candidats au bac et au BEF. L'Eepad lancera aussi dans un mois le produit Assila Mobility, la box sous forme de tablette graphique en haute définition HDMI.

L'appareil, selon ses concepteurs, présente à la fois les fonctionnalités de laptop et celles de diffusion de chaînes sur le réseau internet. «Eepad III est une première en son genre en Algérie et l'assemblage est réalisé en Algérie. Ainsi, dans le cadre du développement

du haut débit, nous offrons un bouquet de services et un contenu destiné au large public. Il ne s'agit pas pour nous que de l'accès à internet qui reste seulement un support», explique Nouar Harzallah qui a ajouté que la stratégie de l'entreprise est basée sur l'association du Hardware, du Software et des services en ligne.

Dans sa tablette, l'Eepad a aussi inclus l'accès à la carte SIM pour la 3G. Pour l'opérateur, le retour aux services internet se fera sous des conditions précises. Nouar Harzallah dira que le MSAN est compatible avec les objectifs de l'Eepad.

F-Z.B.

TIZI-OUZOU : RÉGULARISATION DES CONSTRUCTIONS**«ILLICITES» EN MILIEU RURAL****Les ménages indifférents !**

La loi portant mise en conformité des constructions et leur achèvement ne semble nullement susciter l'engouement dans les zones rurales de la wilaya de Tizi-Ouzou, à se fier à cet insignifiant taux de demandes de permis de construire à titre de régularisation particulièrement au niveau des communes montagneuses.

A titre d'exemple, seuls 45 dossiers ont été déposés au niveau de la commune de Maatkas depuis la promulgation de cette loi et jusque-là, seules deux constructions illicites ont été régularisées. Il est à signaler que la plupart des habitations rurales sont «déclarées illicites», et sont considérées en tant que telles, des constructions érigées sans permis de construire, y compris les vieilles maisons. La loi n°08-15 promulguée le 20/07/2008 fixant les modalités de mise en conformité est si complexe, bureaucratique et onéreuse pour bon nombre de ménages qui n'en veulent point entendre parler «j'ai construit ma maison avec mon argent et dans mes terres, qu'on me

laisse en paix avec cette histoire de régularisation qui va me coûter pas moins de 40 000 dinars, pas question de les dépenser car cette somme est une fortune pour moi !», dira fort à propos un paysan, père de famille qui s'en fiche éperdument des pénalités éventuelles «je ne paierai aucun sou !» a-t-il rajouté avec un brin de colère. Il est vrai que la procédure nécessite des plans architecturaux, des expertises en génie civil, des plans de masse... de quoi dissuader d'innombrables ménages qui, quelquefois déjà, trouvent toutes les peines du monde à boucler les fins de mois. Interrogé à ce sujet, le chef de service de l'urbanisme de la commune de Maatkas, Ahmed Slimi, rétorquera : «Nous sommes à la disposition de l'ensemble des citoyens de la commune pour leur expliciter la procédure de régularisation. Nous avons déjà entamé un recensement des constructions illicites et nous avons exhorté leurs propriétaires à se rapprocher de nos services pour ce faire, mais là, c'est vrai que beaucoup n'ont pas les moyens pour le faire, d'autres craignent une imposition fiscale... En somme, pour l'heure, il n'y a pas trop d'engouement

des ménages pour cette loi, nonobstant le travail de sensibilisation et de vulgarisation que nous avons mené.»

Aussi, même l'opération de recensement des constructions dites illicites n'a touché qu'une infime partie de la commune dès lors que seule l'agglomération du chef-lieu et quelques villages limitrophes ont été visités par une brigade composée d'un représentant de la commune et un autre de la subdivision de l'urbanisme et de la construction (SUC). Mais la commune de Maatkas pourrait se targuer d'avoir toutes les statistiques car le service urbanisme dispose déjà du chiffre du parc communal de logements qui est de 6 579. Un chiffre actualisé chaque année par les techniciens municipaux.

En tout état de cause, si l'on se réfère à la réglementation en vigueur régissant l'urbanisme et la construction, la quasi-totalité des habitations en milieu rural est illicite, et assurément ce n'est pas demain que les ménages vont se bousculer aux portes des communes pour se «régulariser».

Amayas Idir